

Un tribunal italien se range du côté d'une infirmière suspendue à tort pour avoir refusé le vaccin contre le COVID-19



[Source : [resistance-mondiale.com](https://www.resistance-mondiale.com)]

La décision renverse les précédents et consacre dans la loi l'illégitimité du licenciement ou de la suspension sans solde des salariés pour non-vaccination.

MILAN, Italie, (LifeSiteNews) – Un tribunal civil s'est rangé du côté d'une infirmière qui a été suspendue sans salaire après avoir refusé le vaccin COVID-19.

La décision a été rendue par le tribunal de Milan le 16 septembre, suite à l'appel de l'infirmière italienne, qui n'a pas été nommée. Elle avait été suspendue sans salaire en février parce qu'elle refusait de recevoir le vaccin au mépris d'une obligation vaccinale imposée par son employeur. Le tribunal a qualifié la suspension d'« illégitime » et a ordonné à l'employeur de verser à l'infirmière l'intégralité de son salaire avec intérêts et arriérés. La décision annule les décisions de justice antérieures pour des cas similaires.

C'est la première fois en Italie qu'un tribunal donne raison à un salarié dans une affaire de suspension ou de licenciement pour non-vaccination.

La décision émane de l'un des tribunaux les plus autoritaires d'Italie et est considérée comme particulièrement importante car elle annule les précédents et consacre dans la loi l'illégitimité du licenciement ou de la suspension d'employés sans salaire pour non-vaccination.

“C'était l'un des premiers cas de suspension d'un travailleur de la santé”, a déclaré Mauro Sandri, l'avocat de l'infirmière, dans une interview sur YouTube.

Sandri a comparé le cas à celui de 5 infirmières dans une situation similaire ; ils ont perdu leur appel en mai.

« Tout le monde [en Italie] se souviendra de la décision de Belluno, lorsque 5 infirmières suspendues par leur employeur ont fait appel et l'ont perdu », a-t-il déclaré.

« Les médias grand public ont amplifié le résultat de cette décision en allant jusqu'à dire qu'il était inutile de faire appel aux suspensions imposées par les employeurs.

Sandri a ensuite rappelé que la décision dans cette affaire avait été "malheureusement imitée par d'autres tribunaux, dont Modène et Vérone" et qu'"une jurisprudence avait été créée, autorisant les employeurs à suspendre leurs employés".

Toutes les tentatives précédentes de Sandri pour faire appel de telles décisions avaient été infructueuses. Cependant, il voit que cette nouvelle décision avait renversé la tendance.

"Cette décision a été extrêmement positive, car elle a établi le caractère illégitime de la suspension", a-t-il déclaré.

L'infirmière en question était suspendue depuis février et n'avait reçu aucun salaire depuis cette date. Le tribunal a donc ordonné à l'employeur de lui verser son salaire pour toute la période pendant laquelle elle n'avait pas été indemnisée, avec des intérêts en sus, comme l'a souligné Sandri.

"Le recours visait à obtenir sa réintégration dans le travail (...) Nous avons donc demandé cela, ainsi qu'un paiement intégral de son salaire, avec arriérés."

L'avocat italien est convaincu que la nouvelle décision servira de jurisprudence pour des affaires similaires à l'avenir.

« La décision du tribunal constituera certainement une référence pour les décisions futures », a déclaré Sandri.

« Ça va être une étape importante (...). Pour moi, cela va également servir de base à d'autres affaires que j'ai en cours. »

L'avocat a encouragé les travailleurs dans des situations similaires après avoir résisté aux pressions pour prendre le vaccin à poursuivre non seulement pour perte de salaire mais aussi pour dommages et intérêts. Sandri a décrit les tactiques alarmistes et les menaces utilisées par certains employeurs qui font pression sur leurs travailleurs pour qu'ils se fassent vacciner comme une forme de « intimidation ».

« Le même principe peut être appliqué dans de nombreuses autres situations où il existe une obligation vaccinale », a-t-il déclaré.

« Toute personne employée dans une entreprise qui a subi des pressions indues pour se faire vacciner et peut-être suspendue pour ne pas l'avoir fait devient ainsi une victime d'intimidation. »

Sandri considère également la décision comme un développement prometteur dans la lutte en cours contre l'imposition du « Green Pass » en Italie.

“Cette décision nous montre à quel point il est important de défendre vos droits de manière efficace afin d'obtenir des résultats”, a-t-il déclaré.

Source : Italian court sides with nurse wrongly suspended for refusing COVID-19 jab – LifeSite (lifesitenews.com)